

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A LOGICOOP



Seuil d'information et de recommandation

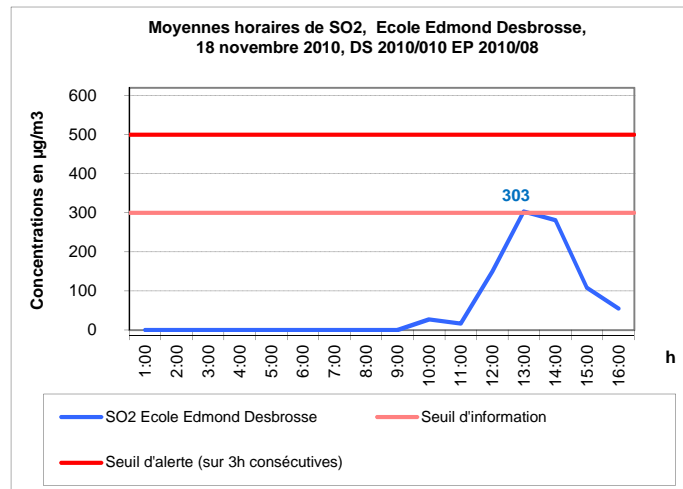
Communiqué du: **18/11/2010 17h**

Observations: **Judi 18 Novembre 2010 - constat de dépassement**
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation

Dans le secteur de Logicoop à l'école Edmond Desbrosse, Scal-Air a enregistré de fortes concentrations en dioxyde de soufre (SO₂), polluant d'origine industrielle. Le seuil de recommandations et d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure), a été dépassé à 13h. Les concentrations mesurées sont rapidement redescendues à des valeurs moyennes puis faibles à partir de 14h.

Zones concernées	Logicoop - Ecole Edmond Desbrosse, quartiers Nord et Nord-Ouest de Nouméa
Début de l'épisode	Judi 18/11/2010, 11h30
Fin de l'épisode	Judi 18/11/2010, 16h
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Nb de valeurs horaires au dessus du seuil	1
Durée du dépassement	1 heures
maximum horaire	303 µg/m ³ à 13h
Moyenne journalière	



Conditions météorologiques et circonstances:

D'après les données de Météo France : vents moyens de secteurs Sud-Est à Sud-Sud/Est entre 11h et 13h. Les vents moyens se sont orientés selon le secteur Sud-Sud/Est (158°) à partir de 12h, avec des vitesses de 5.14 m/s (10 kt). Ces directions correspondent à une dispersion préférentielle du panache industriel de Doniambo (SLN) vers l'Ecole Edmond Desbrosse à Logicoop, faisant actuellement l'objet d'une campagne de mesure pour le dioxyde de soufre.

Pour mémoire, le **seuil d'information et recommandation** pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de **Seuil d'information dépassé**:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure